

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 28 JANVIER 2016**

Le Maire, A. Gallo


L'an deux mille seize, le jeudi 28 janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Madame Anne GALLO, en mairie. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Étaient présents : Mme Anne GALLO, M. Thierry EVENO, Mme Marine JACOB, M. André BELLEGUIC, Mme Raymonde PENOY-LE PICARD, M. Nicolas RICHARD, Mme Sylvie DANO, MM. Jean-Marc TUSSEAU, Didier MAURICE, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Pierre MAHE, Mmes Noëlle FABRE MADEC, Nicole LANDURANT, Maryse SIMON, M. Patrick EGRON, Mme Anne-Françoise MALLAURAN, M. Sébastien LE BRUN, Mmes Nathalie LE BOLLOCH, Samia BOUDAR, M. Yannick SCANFF, Mme Anne-Hélène RIOU, MM. Sylvain PINI, Patrice BECK, Mme Christine CLERC, M. Gilles ROSNARHO, Mme Julie PETIT, M. Dominique BENOIT

Étaient absents :
 Mme Marie-Pierre SABOURIN a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
 M. Jean-Yves DIGUET a donné pouvoir à Mme Sylvie DANO
 M. Philippe LE BRUN a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
 M. Marc LOQUET a donné pouvoir à Mme Raymonde PENOY-LE PICARD
 M. Patrick VRIGNEAU a donné pouvoir à M. Dominique BENOIT
 Mme Catherine GUILLIER a donné pouvoir à Mme Christine CLERC

Date de convocation : 21 janvier

Nombre de conseillers

- En exercice : 33**
- Présents: 27
 - Votants : 33

Madame Anne-Hélène RIOU a été élue secrétaire de séance.

Bordereau n° 3

(2016/1/3) - ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN POLE SPORTIF A KEROZER - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Projet de Territoire « Saint-Avé 2030 »		
Enjeu : <i>Saint-Avé pour tous : cohésion sociale, mixité, proximité et solidarité</i>	Objectif : <i>favoriser à tous âges, toutes les formes de pratiques d'activités sportives et physiques</i>	Action : <i>Maintenir un bon niveau d'équipements pour répondre aux besoins des pratiquants Construire des bâtiments de qualité</i>

Rapporteur : Jean-Marc TUSSEAU

La commune poursuit un développement démographique dynamique. Ce développement doit s'accompagner d'une adaptation de l'offre de services à la population notamment en matière de sports et de loisirs. La diffusion de la pratique sportive et la diversification des motivations des pratiquants induisent de nouveaux besoins, notamment en matière d'équipements.

Il est dès lors apparu nécessaire d'anticiper ces évolutions en termes de dimensionnement et de pratiques par la création d'un nouveau pôle sportif, accessible à tous.

Dans cet objectif, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé par délibération n° 2011/9/167 du 11 décembre 2011 a créé un emplacement réservé n°4.5 ayant pour objet l'aménagement d'« équipements de sports et de loisirs à Kerozer », sur des terrains situés entre la rue Jacques Brel et l'allée de Kerozer.

Ces terrains sont classés en zone NI par le PLU (espace naturel à vocation de sports, loisirs et activités socio-culturelles) et représentent une superficie totale d'environ 76 000 m² :

Section	Numéro	Superficie des parcelles concernées	Propriétaires
AL	201	2 600 m ²	Commune de Saint-Avé
AL	106	73 498 m ²	Indivision LE MEITOUR

Au terme d'une négociation amiable, la commune est devenue propriétaire en 2013 de la parcelle cadastrée section AL n° 201.

Par délibération n° 2013/6/114 du 20 septembre 2013, la commune a notamment rappelé la nécessité d'acquérir la seconde parcelle cadastrée section AL n° 106 située dans le périmètre du projet, à l'amiable et, si besoin, par la voie de l'expropriation.

A plusieurs reprises depuis 2012, la collectivité a proposé aux consorts LE MEITOUR d'acquérir ce terrain sur la base de la valeur déterminée par le service des domaines. Aucun accord amiable n'ayant été trouvé à ce jour, il est proposé au conseil municipal d'engager une procédure d'expropriation.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de l'expropriation et notamment les articles R. 112-4 et R. 112-6,

VU le code de l'environnement,

VU le plan local d'urbanisme de la commune approuvé par délibération n° 2011/9/167 du 11 décembre 2011 et modifié par délibération n° 2013/1/1 du 24 janvier 2013,

VU l'avis des domaines du 20 janvier 2016,

VU la délibération du conseil municipal n° 2013/6/114 du 20 septembre 2013 décidant de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n° 106, nécessaire à l'aménagement d'un nouveau pôle sportif à Kerozer,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'acquérir ce terrain pour aménager le pôle sportif entre la rue Jacques Brel et l'allée de Kerozer,

CONSIDERANT qu'aucun accord amiable n'a été trouvé avec les consorts LE MEITOUR,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 8 votes contre (Mmes CLERC, GUILLIER, PETIT, MM. VRIGNEAU, ROSNARHO, BENOIT, PINI, BECK),

Sur proposition des commissions « Une Ville Verte » et « Une Ville Dynamique »,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 01/02/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

01/02/2016

Article 1 : DECIDE d'engager les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n° 106 d'une superficie de 73 498 m².

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recourir à la procédure d'expropriation de la parcelle ci-dessus visée.

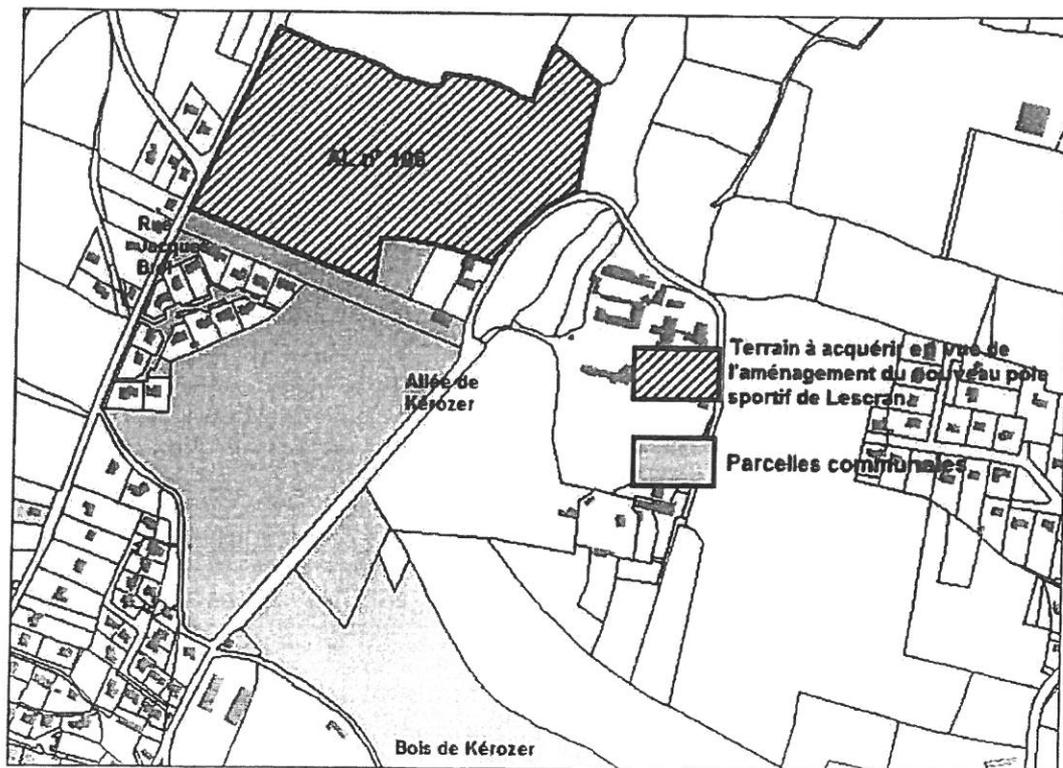
Article 3 : CHARGE Madame le Maire ou son représentant de la constitution du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conformément aux articles R. 112-4 et R. 112-6 du code de l'expropriation.

Article 4 : DIT que ce dossier sera constitué des pièces suivantes :

- une notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- une étude d'impact, dont le contenu est fixé à l'article R. 122-5 du code de l'environnement.

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Plan



Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 29 janvier 2016

Le Maire,
Anne GALLO



